PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

ARB Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France

©A. Watterlot

STRATÉGIE ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES
DES HAUTS-DE-FRANCE

2022
RAPPORT ANNUEL

FEV 2023 //

Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France

PRÉAMBULE

En Hauts-de-France, une gouvernance régionale pour la biodiversité (GREB) s'est construite progressivement depuis 2017. Elle a initié des habitudes de travail mutualisé entre les acteurs du territoire mais aussi des structures partenaires. En septembre 2022, une Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) est créée sous l'impulsion de la DREAL, la région Hauts-de-France, l'Office français de la biodiversité et les agences de l'eau Artois-Picardie et Seine Normandie.

L'ARB est organisée autour des cinq membres fondateurs, d'un réseau de partenaires œuvrant sur le territoire et d'un programme d'action commun. Elle a pour objectifs de fédérer les énergies au travers d'une organisation partenariale, de favoriser une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité, de favoriser la capacité d'ingénierie des acteurs publics et privés des territoires et de mener une communication au plus près des acteurs et des citoyens.

A travers l'ARB, les acteurs de la biodiversité s'attellent en région à soutenir la définition, la promotion, l'application et la valorisation d'une stratégie et d'une politique commune en faveur de la biodiversité.

La stratégie régionale 2022-2026 relative aux espèces exotiques envahissantes s'est progressivement construite dans le cadre de l'ARB. Ce rapport annuel présente les projets et actions menés en 2022 et s'adresse à l'ensemble des acteurs du réseau.

LA STRATÉGIE EEE DES HAUTS-DE-FRANCE

BILAN DE L'ANNÉE 2022 POUR LA STRATÉGIE

Souvenez-vous. Début 2022, la stratégie était en phase de rédaction. Les actions avaient été identifiées lors de la journée d'échanges du 16 septembre 2021 et étaient venu compléter le plan d'actions, celui-ci enrichi au préalable d'objectifs et de sous-objectifs.

Après plusieurs mois de rédaction s'ensuivi une longue période de relecture et de consultation. La DREAL Hauts-de-France, le GESTe, le secrétariat technique de la GRéB, le comité de concertation ainsi que divers réseaux de l'ARB furent ainsi sollicités afin de partager leurs avis et propositions. La stratégie fut modifiée en conséquence jusqu'au 4 décembre 2022, date de fin de la consultation.

La validation de la stratégie fut menée en parallèle. Elle fut ainsi présentée au CSRPN le 18 novembre et au Comité régional de la Biodiversité le 15 décembre et reçut un avis favorable des deux instances. Enfin, le comité de pilotage de l'ARB a validé la stratégie le 18 janvier 2023.

2023 s'annonce comme l'année de publication officielle de la stratégie. Elle sera avant cela soumise à consultation publique dès le premier trimestre.

La stratégie est mise en œuvre sur la période 2022-2026.

Rédigé par Marie ANGOT (CEN Hauts-de-France)

Calendrier 2022-2023 des phases de relecture, consultation et de validation de la stratégie

Légende

Phase de relecture et de consultation

Présentation de la stratégie

LES ÉVÈNEMENTS

2ÈME JOURNÉE D'ÉCHANGE DU COMITÉ DE CONCERTATION

Le 16 novembre 2022 eut lieu la seconde journée d'échanges du Comité de concertation. Elle succède à la journée du 16 septembre 2021, date à laquelle le réseau des acteurs impliqués sur les EEE avait été invité à participer à l'élaboration de la stratégie régionale.
Alors que cette dernière était en phase de consultation et de validation, l'objectif de cette seconde journée était de présenter son contenu et d'exposer le résultat issu de la participation du réseau. Les 66 participants purent également émettre leurs idées et suggestions quant à la mise en œuvre de 5 actions lors de sessions en ateliers.

L'augmentation de la participation à ces journées d'échanges indique l'intérêt croissant pour la thématique des espèces exotiques envahissantes et la volonté des acteurs de rejoindre un réseau en pleine expansion. L'attente pour 2023 n'en est que plus grande !

L'organisation de ces journées s'intègre dans l'objectif de la stratégie de créer du lien entre les acteurs et de privilégier des temps de communication.

Rédigé par Marie ANGOT (CEN Hauts-de-France)

Atelier lors de la formation sur la gestion des déchets de plantes exotiques envahissantes

FORMATION SUR LA GESTION DES DÉCHETS DE PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Une formation sur la gestion des déchets de plantes exotiques envahissantes a été organisée les 7 et 8 décembre 2022 au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, en collaboration avec le Cerema et la DREAL Hauts-de-France. Elle a été labellisée Atelier du Patrimoine naturel des Hauts-de-France.

Cette formation avait pour objectifs de transmettre les connaissances sur les méthodes de gestion et de valorisation des déchets, sur la réglementation associée ainsi que sur les bonnes pratiques et les gestes à adopter. Pour ce faire, des experts régionaux et nationaux ont accepté d'intervenir lors de ces deux journées. Par ailleurs, afin de favoriser l'apprentissage par la pratique, le programme a été réfléchi afin d'inclure des temps d'ateliers. Les 11 participants ont ainsi pu travailler ensemble sur des exercices destinés à les faire réfléchir aux notions présentées. La visite d'une unité de méthanisation est venue compléter ce programme.

La question de la gestion des déchets d'espèces exotiques envahissantes est complexe et ses enjeux sont importants puisqu'une gestion inadaptée peut conduire à la dispersion de l'espèce considérée. Cette formation sera donc reconduite en 2023.

L'organisation de cette formation s'intègre dans l'objectif de la stratégie de sensibiliser et de former les acteurs du territoire aux problématiques des EEE.

Rédigé par Marie ANGOT (CEN Hauts-de-France)

LES EEE À LA FÊTE DE LA SCIENCE

Communiquer et sensibiliser le grand public est un enjeu de la stratégie régionale Espèces exotiques envahissantes des Hauts-de-France. A ce titre, 3 associations, le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, Picardie Nature et Somme Nature, se sont associées afin de proposer deux animations dans le cadre de la Fête de la Science 2022.

Le 8 octobre avait ainsi lieu le village des Sciences à Amiens. Cet évènement a réuni un large panel d'acteurs scientifiques et a offert la possibilité aux enfants comme aux adultes de découvrir les mystères de la science. A cette occasion, Picardie Nature, Somme Nature et le CEN Hauts-de-France ont consacré un espace dédié aux EEE. Des activités ludiques furent mises à disposition du grand public ainsi qu'une exposition en 7 panneaux.

Cette exposition, créée spécifiquement pour l'évènement, reprend toutes les notions essentielles à la compréhension de la problématique. Conçue pour être comprise par un public non averti, elle présente également les outils régionaux ainsi que les bons gestes pour permettre aux particuliers de s'impliquer et d'éviter de contribuer à la propagation des EEE.

La thématique nationale de l'année 2022 étant le changement climatique, un poster y fut consacré. Le poster fut réalisé en collaboration avec le Centre de ressources sur les espèces exotiques envahissantes qui publia à la même période un éclairage scientifique sur les liens entre les changements climatiques et les invasions biologiques.

La visite des Marais de Picquigny sur les EEE fut la deuxième animation organisée par les 3 structures.

La participation à la Fête de la Science s'intègre dans l'objectif de la stratégie de communiquer auprès du grand public et de les sensibiliser à la thématique des espèces exotiques envahissantes.

Rédigé par Marie ANGOT (CEN Hauts-de-France)

Visite des marais de Picquigny

Exposition sur les espèces exotiques envahissantes

L'EXPOSITION EST DISPONIBLE EN TÉLÉCHARGEMENT SUR LE CENTRE DE RESSOURCES EEE DES HAUTS-DE-FRANCE.

LES GROUPES DE TRAVAIL

L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE & LA BERCE DU CAUCASE

Depuis 2020, FREDON Hauts-de-France, avec le soutien de l'ARS Hauts-de-France, travaille sur les espèces à enjeux pour la santé humaine en Hauts-de-France : Ambroisie à feuilles d'armoise, Berce du Caucase et chenilles de processionnaires.

Les deux premières espèces sont des plantes exotiques envahissantes réglementées, dans le code de la santé publique pour la première et le code de l'environnement pour la seconde.

En 2020 et 2021, FREDON a fait un état des lieux régional sur ces espèces : connaissance et répartition de l'espèce, recensement des acteurs de la lutte et des acteurs impactés. Suite à cet état des lieux, FREDON a mis en place des groupes de travail sur ces espèces fin 2021.

En 2022, FREDON a publié des fiches techniques à destination du grand public, disponibles sur le site internet de FREDON Hauts-de-France. Un plan d'action régional contre la Berce du Caucase et un plan de surveillance contre l'Ambroisie à feuille d'armoise sont en cours de rédaction.

En 2023, un guide à destination des professionnels sera publié sur le site internet de FREDON et une journée technique sur les espèces à enjeux pour la santé humaine aura lieu le 6 avril 2023 (sur inscription). Des formations sur la reconnaissance et la lutte contre ces plantes vont être organisées en région tout au long de l'année. En parallèle, FREDON participe au groupe de travail sur les espèces à enjeux pour la santé humaine avec le réseau FREDON France.

Rédigé par Margot DEGEZELLE (FREDON Hauts-de-France)

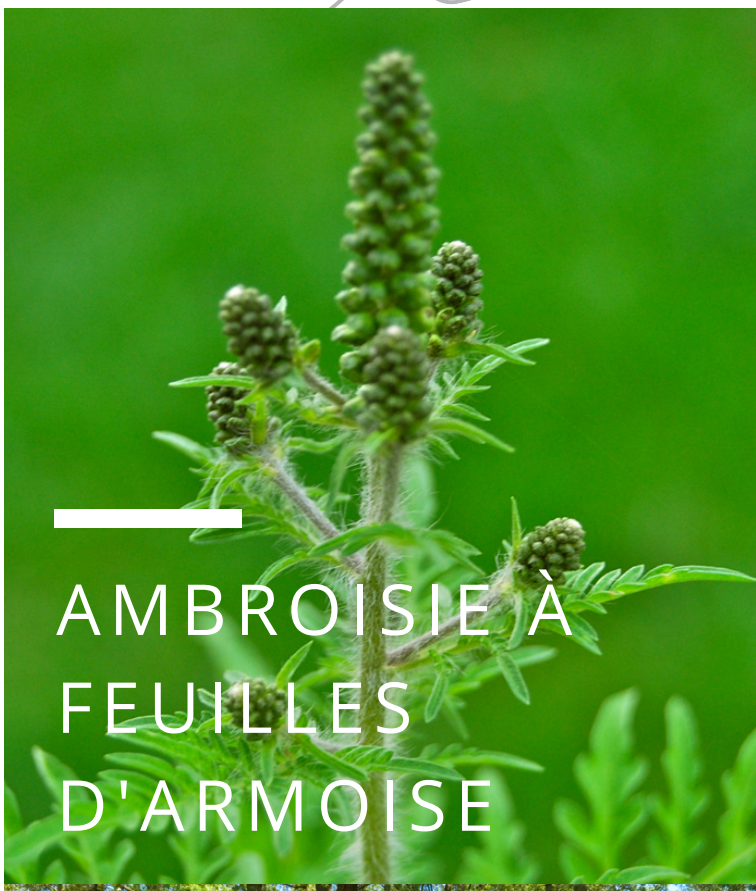

LA PERRUCHE À COLLIER, *PSITTACULA KRAMERI*

Dans les Hauts-de-France, les deux plus grandes colonies de perruches à collier sont localisées à Roubaix et à Valenciennes. Depuis 2018, la MEL réalise un suivi du dortoir de Roubaix. Depuis 2019, les comptages sont réalisés avec la LPO. Suite à cette démarche, un groupe de travail s'est constitué comprenant la LPO, le GON et le verger conservatoire du CRRG, en réponse notamment aux dégâts que la Perruche à collier occasionne sur les fruits du verger conservatoire. Ce groupe de travail s'est peu à peu enrichi de la MEL, ENRx, la DDTM59, la DREAL, l'OFB et le CEN.

En 2022, face à l'augmentation des observations de perruches à collier dans l'Oise, il fut décidé d'organiser le premier groupe de travail à l'échelle de la région. Le 10 mars 2022, se réunirent ainsi le CEN Hauts-de-France, Picardie Nature, la LPO Nord, l'OFB, la Fédération des chasseurs de l'Oise, le PNR Oise Pays-de-France, le GON, la MEL, la DDTM de l'Oise et la DREAL.

Cette réunion fut l'occasion d'échanger sur l'état des connaissances, les actions mises en œuvre dans le Nord – Pas-de-Calais, les études réalisées et sur les perspectives de gestion de l'espèce.
Un stage de 6 mois étant mené au GON, le contenu de celui-ci fut également présenté et ses résultats feront l'objet d'un prochain groupe de travail en 2023.
Quant aux perspectives de gestion, il fut décidé de développer une enquête régionale sur les impacts de la Perruche à collier auprès du monde agricole afin de mieux connaitre et estimer l'impact réel de l'oiseau en région. Les résultats de cette enquête permettront de renforcer l'argumentaire si la gestion de l'espèce s'avérait nécessaire.

Rédigé par Marie ANGOT (CEN Hauts-de-France)

LES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS

FREDON Hauts-de-France, avec le soutien du Conseil Régional et de la DRAAF Hauts-de-France structure et coordonne la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants à l'échelle des Hauts-de-France.

FREDON suit l'évolution des populations au niveau régional grâce à un bilan annuel des captures (professionnelles et volontaires). Ce bilan est transmis aux acteurs de la lutte lors d'une réunion annuelle en juillet.

En 2022, le bilan de la campagne de lutte 2021 a été présenté le 11 juillet 2022 à Loos-en-Gohelle. Le compte-rendu de cette réunion est disponible sur le site internet de FREDON Hauts-de-France.
Globalement, on observe une diminution des prises de rongeurs aquatiques envahissants sur l'ensemble de la région avec une diminution des captures de rats musqués et une augmentation des captures de ragondins.

Les efforts des piégeurs doivent continuer, le niveau des populations reste élevé, et les dégâts occasionnés par la présence de ces espèces, visibles. C'est pourquoi, sur les secteurs où une lutte collective existe, une prime à la capture harmonisée à 2€ a été mise en place depuis plusieurs années.

FREDON Hauts-de-France, avec le soutien de la région et de la DRAAF, étend cette lutte collective à l'ensemble des Hauts-de-France et sensibilise le grand public, les professionnels et les élus à cette problématique. FREDON participe également à la rédaction de la stratégie nationale contre les rongeurs aquatiques envahissants avec le réseau FREDON France.

Rédigé par Margot DEGEZELLE (FREDON Hauts-de-France)

©R. Quevillart

LE TAMIA DE SIBÉRIE, *TAMIAS SIBIRICUS*

Le Tamia de Sibérie, originaire d'Asie, est arrivé en France dans les années 60 comme animal de compagnie. Interdit à la vente depuis 2018, sa détention est interdite sauf pour les individus détenus légalement depuis 2016 et déclarés en préfecture. L'impact de l'espèce est principalement d'ordre sanitaire. En effet, 75% des individus de Tamia sont porteurs de la bactérie responsable de la maladie de Lyme, contre 10% pour les rongeurs autochtones. Il est également porteur de différents parasites pouvant être transmis à la faune locale.

Des individus ont été relâchés dans le milieu naturel et ont proliféré. Une population de Tamia de Sibérie est connue dans l'Oise sur la forêt de la Haute Pommeraye depuis la fin des années 90, population qui est considérée par J.L. CHAPUIS* comme la troisième plus préoccupante de France.

Le service de l'Oise de l'OFB, soutenu par la Direction régionale, s'est associé à la DREAL, le CEN, la FDC 60, Picardie Nature, le CRPF, l'ONF, le PNR Oise Pays de France et des experts nationaux afin de mettre en place un plan d'action sur le Tamia.
Un premier COPIL s'est réuni fin septembre 2022 pour établir la stratégie pour 2023.

D'après les premiers retours des différentes structures, le Tamia de Sibérie se serait étendu aux autres massifs forestiers de l'Oise. Ainsi l'année 2023 servira à mettre en place un protocole de suivi et à prospecter les nouvelles zones de détection. Ces relevés seront effectués par des stagiaires (SD60 et FDC60). En parallèle, des protocoles de sciences participatives vont être proposés par la FDC60, Picardie Nature et le PNR.

Rédigé par Audrey FABRY
Inspecteure de l'Environnement au Service Départemental de l'OFB dans l'Oise

*J.L. CHAPUIS est expert au Museum national d'Histoire naturelle

LE XÉNOPE LISSE, *XENOPUS LAEVIS*

Le groupe de travail sur le Xénope lisse a été créé en 2019 suite à la découverte de l'espèce sur la commune de La Chapelle-d'Armentières. Le site étant le seul foyer régional, l'enjeu à gérer l'espèce et à éviter sa dispersion est primordial.

Suite à plusieurs opérations de piégeage par nasse, en 2022, un projet d'éradication est initié sous la tutelle du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France et du GON, financé par la DREAL et l'AEAP. Celui-ci avait pour ambition de capturer l'ensemble de la population de xénopes lisses en affectant le moins possible les espèces indigènes. Il apparut néanmoins rapidement que le protocole initial n'était pas réalisable.

Le groupe de travail fut donc réuni le 15 mars 2022 afin d'échanger et de réfléchir collégialement à la suite à donner au projet. Ce groupe réunit plusieurs structures : OFB, commune de La Chapelle d'Armentières, CEN Hauts-de-France, GON, DREAL, AEAP, DDTM du Nord, Lys-Nature, Instituut voor Natuur- en Bosonderzoek (INBO) et Natagora. Plusieurs lignes directrices furent adoptées :

- La reprise du piégeage par nasse ;
- La pose de seaux enterrés afin de suivre la dispersion de l'espèce ;
- La suite des prélèvements ADNe, notamment vers la frontière avec la Belgique ;
- La poursuite du partenariat avec les acteurs belges.

La collaboration transfrontalière est d'autant plus importante que le Xénope lisse a été détecté sur plusieurs sites en Belgique. Le groupe de travail sur le Xénope lisse sera réuni de nouveau en 2023 afin de planifier le suivi des actions.

Rédigé par Marie ANGOT (CEN Hauts-de-France)

L'organisation de ces groupes de travail s'intègre dans l'objectif de la stratégie de coordonner les structures impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie.

LES NOUVELLES ESPÈCES DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

LE MYRIOPHYLLE RUBRICAULE

Une nouvelle espèce exotique a été détectée dans les Hauts-de-France, plus précisément dans la Somme à Hornoy-le-Bourg. C'est Charles-Edouard Mackelberg, chargé de mission agro-environnemental au Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle qui a observé le premier la plante et qui a lancé l'alerte.

Si la plante a été initialement prise pour du Myriophylle du Brésil, après identification par le CBN de Bailleul, il s'avère que la plante n'est autre (sous réserve) que le Myriophylle rubricaule. Cette plante aquatique non réglementée très ressemblante aux deux myriophylles exotiques envahissants (Myriophylle hétérophylle et Myriophylle du Brésil) est toujours vendue dans les jardineries et achetée par les particuliers comme plante d'ornement de bassin.

La mare concernée par *Myriophyllum rubricaule* est une petite mare communale sans connexion avec d'autres plans ou cours d'eau. Des opérations d'arrachage ont été entreprises en fin d'année afin d'éradiquer au plus vite le foyer émergent. Un panneau de sensibilisation devrait être installé début 2023 près de la mare.

Cette action s'intègre dans l'objectif de la stratégie d'identifier les espèces émergentes, de prévenir leur introduction et de limiter leur propagation.

Rédigé par Marie ANGOT (CEN Hauts-de-France)

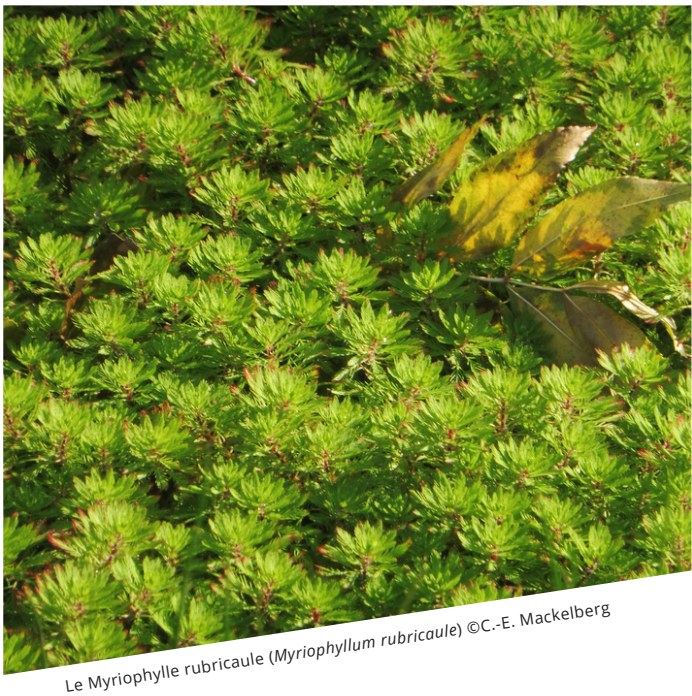

Le Myriophylle rubricaule (*Myriophyllum rubricaule*) ©C.-E. Mackelberg

Mare d'Orival avant et après les opérations d'arrachage du Myriophylle rubricaule ©C.-E. Mackelberg

LES OUTILS

MISE EN LIGNE DE CART'EEE

En juillet 2022, le Cerema a mis en ligne, via le Centre de Ressources EEE des Hauts-de-France, une première interface utilisateur de Cart'EEE. Cet outil a pour but de répondre au besoin de retours d'expériences sur la lutte contre les EEE, en permettant à chaque acteur de partager ses opérations de gestion et leurs résultats, concluants ou non. Pour alimenter l'outil, un questionnaire a été diffusé au préalable auprès des acteurs impliqués dans la gestion des EEE pour les inviter à partager leurs retours d'expériences.

Afin d'optimiser l'utilisation et l'alimentation de Cart'EEE, nous avons décidé de créer un nouveau questionnaire, plus accessible, plus convivial et simplifié. Il ne sera en effet possible de soumettre un retour d'expérience que sur un nombre défini d'espèces, dont le caractère envahissant a été attesté en région. Une première ébauche devrait être finalisée en 2023. Il sera accessible librement via le centre de ressources, et alimentera la BDD de Cart'EEE en temps réel !

Rédigé par Anne-Claire DE ROUCK (Cerema Hauts-de-France)

Interface de CART'EEE

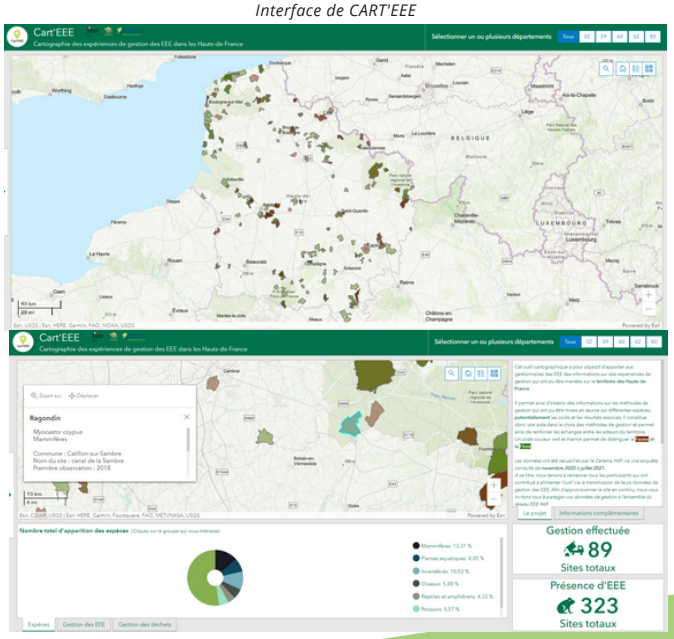

CART'EEE EST ACCESSIBLE VIA LE CENTRE DE RESSOURCES EEE HAUTS-DE-FRANCE

L'ANNUAIRE DES ACTEURS EEE

Le CEN Hauts-de-France souhaite, en 2023, mettre à la disposition de tous un annuaire des acteurs des EEE en Hauts-de-France. Cet annuaire permettra à chacun d'identifier les partenaires ou les personnes ressources disponibles pour travailler sur toutes les thématiques liées aux EEE (sensibilisation, inventaire, lutte, traitement et valorisation des déchets…). Le Cerema a donc proposé de tester l'alimentation en temps réel de cet annuaire via un questionnaire en ligne. Une interface devrait donc être disponible à la consultation d'ici l'été 2023.

La production de ces outils est financée par l'AEAP et la DREAL Hauts-de-France et répond aux objectifs de la stratégie de coordonner la gestion des EEE entre acteurs d'intervention.

Rédigé par Anne-Claire DE ROUCK (Cerema Hauts-de-France)

Formulaire d'inscription dans l'annuaire des acteurs EEE

Questionnaire à destination des acteurs concernés par les EEE …

La stratégie relative aux espèces exotiques envahissantes des Hauts-de-France est actuellement en cours de finalisation. Cette stratégie s'appuie sur son homologue national et inscrit des objectifs et actions répondant aux 5 axes de la stratégie nationale :

- Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes
- Interventions de gestion des espèces et restauration des écosystèmes
- Amélioration et mutualisation des connaissances
- Communication, sensibilisation, mobilisation et formation
- Gouvernance

Déterminées sur la base des retours régionaux à une enquête menée en 2018 et sur les propositions effectuées par les membres du réseau EEE régional, les actions répondent aux enjeux et besoins locaux. Ce projet est ainsi issu de la journée du 16 septembre 2021 dédiée à l'élaboration de la stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes. Lors de cet événement, les acteurs ont eu l'opportunité d'exprimer leurs besoins relatifs à la prévention de l'introduction des EEE et à leur gestion mais aussi à la connaissance, à la communication et à la formation sur cette thématique ainsi que sur la gouvernance. A l'issue de cette journée, les actions proposées par les participants vinrent enrichir la stratégie.

Le besoin de connaître les acteurs régionaux, leur identité, leurs missions et leurs domaines de compétences fut mentionné lors de cette journée. Afin d'y répondre, le Cerema et le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France s'associent pour concevoir une **cartographie des acteurs** dans laquelle l'ensemble des informations requises seront disponibles. Un annuaire des acteurs, basé sur ce questionnaire, sera également produit et mis à jour régulièrement pour vous fournir des informations de qualité.

Ce questionnaire est destiné à tout acteur concerné par les espèces exotiques envahissantes, indépendamment de ses champs de compétence. Répondre à ce questionnaire permettra de concevoir la première cartographie des acteurs du réseau EEE des Hauts-de-France.

Merci de ne remplir ce questionnaire que si vous êtes impliqué ou concerné par les espèces exotiques envahissantes professionnellement.

CADRE LEGAL ET JURIDIQUE

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées et diffusées sur le site du Centre de ressources EEE Hauts-de-France dans le cadre de la production d'un annuaire ainsi que sur la cartographie des acteurs du réseau EEE des Hauts-de-France.

Suivant

Page 1 sur 2

POUR VOUS INSCRIRE DANS L'ANNUAIRE, REMPLISSEZ LE FORMULAIRE.

LE CENTRE DE RESSOURCES EEE HAUTS-DE-FRANCE

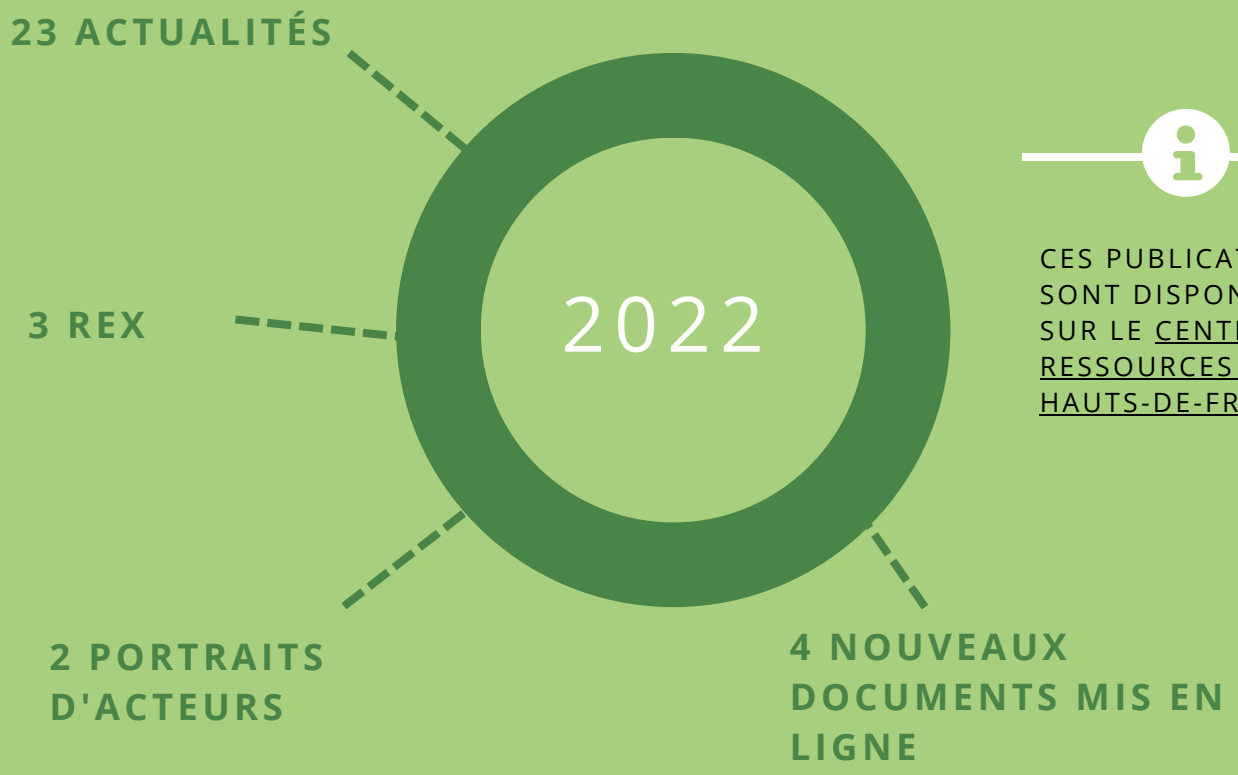

CES PUBLICATIONS SONT DISPONIBLES SUR LE CENTRE DE RESSOURCES EEE HAUTS-DE-FRANCE.

NEWSLETTER

11

NEWSLETTERS

108

ABONNÉS

L'INSCRIPTION À LA NEWSLETTER EST POSSIBLE DEPUIS LA PAGE D'ACCUEIL DU CENTRE DE RESSOURCES EEE HAUTS-DE-FRANCE.

LISTE DE DISCUSSION

122

ABONNÉS

DONT

27

EN 2022

L'INSCRIPTION À LA LISTE DE DISCUSSION EST POSSIBLE EN CLIQUANT SUR CE LIEN.

LES DONNÉES EEE

NOMBRE D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PAR COMMUNE DEPUIS 2000 JUSQUE 2022

Les données présentées ci-contre sont issus des bases de données Digitale2, Clicnat et SIRF.

Ces bases de données sont administrées respectivement par le CBN de Bailleul, Picardie Nature et le GON.

La mise à disposition des données répond à l'objectif de la stratégie de faciliter l'accès à la connaissance.

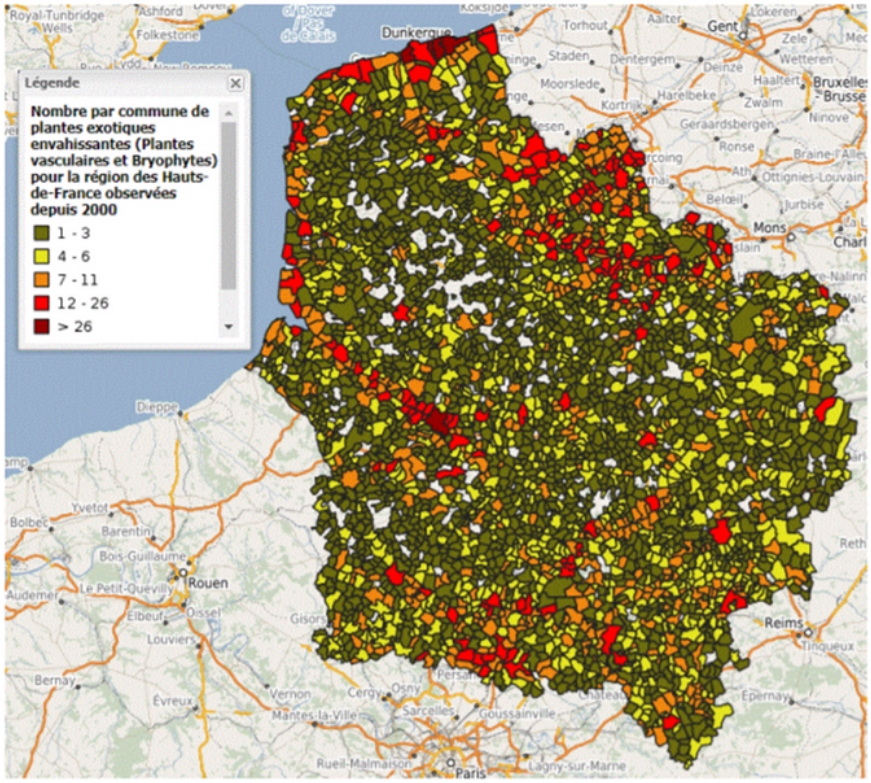

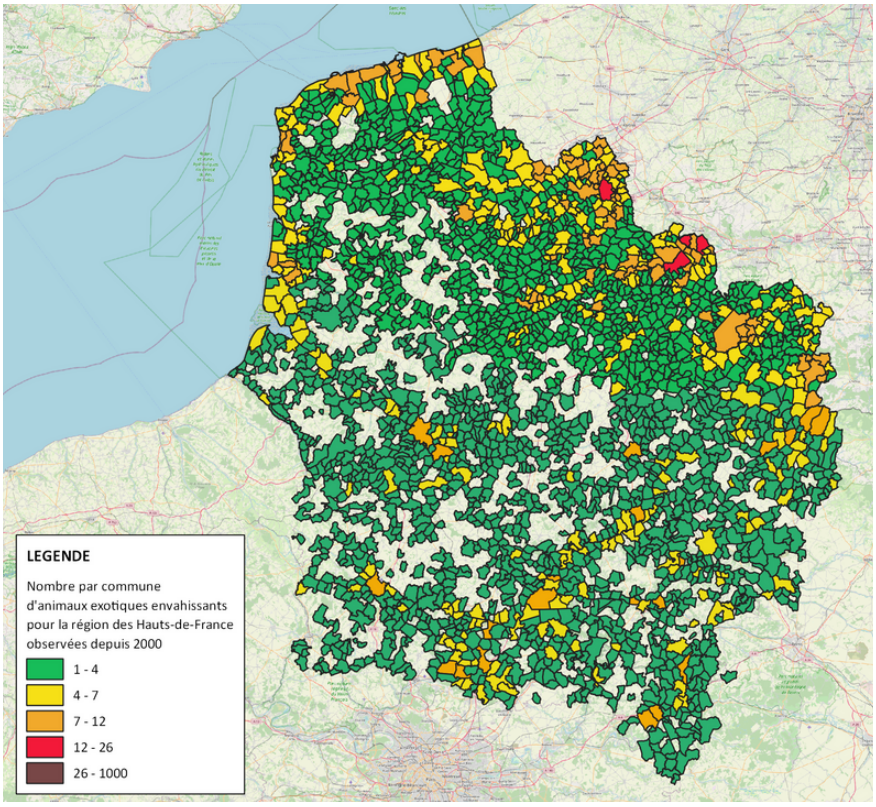

LES ACTUALITÉS NATIONALES À RETENIR

LES OPÉRATIONS "COUPS DE POING"

En mai 2022, la secrétaire d'Etat à la Biodiversité, Mme Abba, a souhaité accélérer la dynamique d'action de l'Etat sur la thématique des espèces exotiques envahissantes, via la mise en place d'opérations de gestion de populations, tant végétales qu'animales.
Ce dispositif baptisé « Opérations coup de poing » a été lancé le 20 juin sous forme d'un appel à projet doté d'un budget de 1,4 millions d'euros et avait vocation à financer environ 50 projets.

L'idée était de coordonner les interventions de gestion à l'échelle d'une région en lien avec les documents cadres existants (stratégies régionales EEE, plans d'action spécifiques).
Le choix des projets s'est orienté en fonction des opérateurs (gestionnaires d'espaces naturels, associations…), des espèces (EEE réglementées et/ou émergentes) et des sites en favorisant ceux à enjeux environnementaux.
Les dossiers, composés de 11 volets, étaient instruits par la DREAL puis validés par la DEB.
Les projets étaient financés à hauteur de 50% maximum du montant total, avec un plafond par projet de 100 000 €.

S'il est encore trop tôt pour dresser un bilan de l'efficacité du dispositif sur les populations d'EEE, il est néanmoins possible de réaliser un inventaire des projets :

- 28 dossiers ont été acceptés.

Parmi eux :
- 68% des projets acceptés sont en Métropole ;
- 77% des projets concernent des espèces végétales ;
- 23% des projets concernent des espèces animales ;
- 50% des espèces sont aquatiques (en eau douce) ;
- 32% des espèces sont terrestres ;
- 18% des espèces sont littorales ;
- ¾ des espèces traitées sont réglementées.

Les principales techniques sont de l'arrachage (manuel et mécanique), du gyrobroyage et du faucardage. Les projets varient de 2-3 mois à 3 ans.

Localisation des dossiers retenus en France métropolitaine et outre-mer

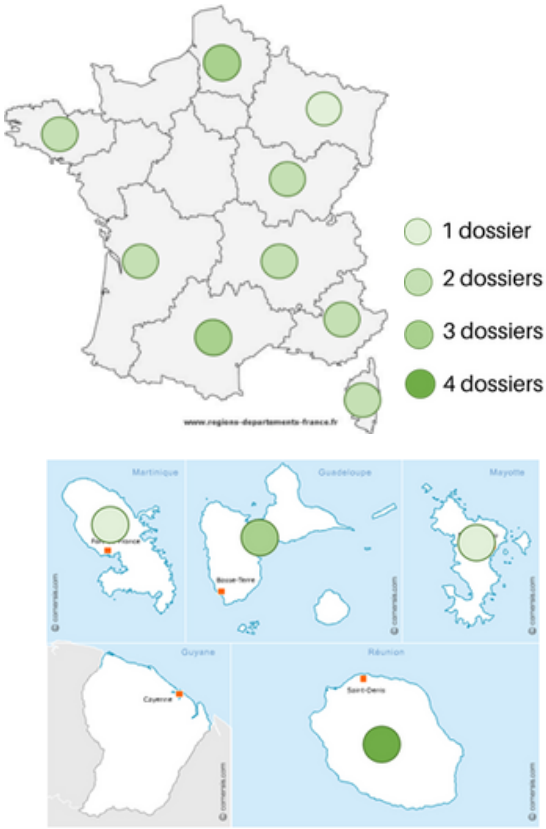

En région, 3 projets ont été acceptés. Ils concernent uniquement des espèces végétales, terrestres et aquatiques :
- Hydrocotyle fausse renoncule
- Renouées asiatiques
- Eventail de la caroline.

Les dossiers sont portées par l'AMSAT, le syndicat du Sage de la Nonette et l'ENTE et sont répartis sur 3 départements : l'Oise, l'Aisne et le Nord pour un montant total d'environ 30 000 €

Rédigé par Guillaume KOTWICA (DREAL Hauts-de-France)

LES ACTUALITÉS NATIONALES À RETENIR

MISE À JOUR DES LISTES D'ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

Le règlement (UE) N°1143/2014 du Parlement européen relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des EEE prescrit sur le territoire de l'UE les interdictions (vente, détention...) auxquelles les espèces listés sont soumises. Cette liste d'espèces est en moyenne mise à jour tous les 2ans

Alors que 66 espèces étaient inscrites sur cette liste, 30 nouvelles espèces (24 animales et 6 végétales) ont été proposées pour sa mise à jour en 2022. Suite à la réunion s'étant tenu à Bruxelles, 22 espèces ont été retenues dont 4 sont actuellement présentes dans les Hauts-de-France. Ces 22 espèces sont automatiquement ajoutées à la réglementation nationale sous le niveau 2.

En parallèle, une liste nationale est en cours de validation. Elle pourrait ajouter 7 nouvelles espèces qui seraient uniquement réglementées sur le territoire national.

Rédigé par Marie ANGOT (CEN Hauts-de-France)

Espèces réglementées (en France et dans l'UE) présentes dans les Hauts-de-France

Faune	**Flore**
Crabe chinois	Séneçon en arbre
Ecrevisse de Louisiane	Jacinthe d'eau
Ecrevisse américaine	Hydrocotyle fausse-renoncule
Ecrevisse de Californie	Lagarosiphon majeur
Xénope lisse	Jussie à grandes fleurs
Frelon asiatique	Jussie rampante
Goujon asiatique	Myriophylle hétérophylle
Perche soleil	Myriophylle du Brésil
Poisson-chat	Elodée de Nuttall
Tortue de Floride	Asclépiade de Syrie
Bernache du Canada	Berce du Caucase
Erismature rousse	Balsamine de l'Himalaya
Ibis sacré	Ailante glanduleux
Martin triste	Renouée de l'Himalaya
Ouette d'Egypte	Laitue d'eau
Perruche à collier	
Cerf sika	
Chien viverrin	
Rat surmulot	
Ragondin	
Rat musqué	
Tamia de Sibérie	
Raton-laveur	

Les espèces en vert sont les espèces de niveau 1. Toutes les autres espèces sont de niveau 2. Les espèces soulignées sont les espèces ajoutées à la suite de la mise à jour de la liste des espèces préoccupantes pour l'Union européenne en 2022.

Le Xénope lisse (*Xenopus laevis*) a été ajouté à la liste des espèces préoccupantes pour l'Union européenne.

SORTIE DU GUIDE SUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

En mars dernier, le Centre de Ressources Espèces exotiques envahissantes a publié un guide technique intitulé « Accompagner le traitement des déchets de plantes exotiques envahissantes issus d'interventions de gestion » en collaboration avec Suez Recyclage et Valorisation France.

Ce guide décrit en une centaine de pages l'ensemble des informations relatives au traitement des déchets de plantes exotiques envahissantes (PEE).
Il comprend ainsi :

- la réglementation relative au traitement des déchets de PEE ;
- des fiches sur les diverses méthodes de traitement des déchets de PEE ;
- des préconisations de gestion par grands types d'espèces.

La formation organisée en 2022 sur la gestion des déchets s'est appuyée sur ce guide.

Le document est uniquement consultable en ligne et ne sera pas disponible en format papier. Cliquez sur l'image pour accéder au guide.

PUBLICATION DU 4ÈME VOLUME DE LA COLLECTION "COMPRENDRE POUR AGIR"

La rédaction de retours d'expérience de gestion a été initiée en 2012 par le Groupe de travail sur les invasions biologiques en milieux aquatiques (GT IBMA) puis poursuivie par le Centre de ressources EEE en collaboration avec les gestionnaires. Ils ont pour objectif de fournir une source d'informations constante sur les EEE et d'accompagner les gestionnaires dans l'amélioration de leurs pratiques de gestion.

L'ensemble des connaissances disponibles a été compilé dans plusieurs volumes de la collection Comprendre pour agir de l'OFB. Parmi les trois volumes, les deux premiers sont paru en 2015 puis le troisième en 2018. Ce quatrième volume « Les espèces exotiques envahissantes : connaissance pratiques et expériences de gestion (ter) » complète la trilogie avec les 25 derniers REX publiés.

Cliquez sur l'image pour accéder au guide.

LANCEMENT DU PLAN D'ACTION POUR PRÉVENIR L'INTRODUCTION ET LA PROPAGATION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES 2022 – 2030

Le Plan d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes 2022 – 2030 a été lancé suite à l'annonce par la Secrétaire d'État Bérangère Abba.

Ce Plan national d'action pour prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes pose un cadre à la coordination et à la mobilisation des acteurs. La vigilance et l'observation sont les maîtres mots de ce plan pour améliorer la détection d'espèces émergentes ou l'expansion des espèces déjà présentes sur le territoire. Pour y parvenir, la sensibilisation est fondamentale.

Le plan définit 4 priorités :

- Communication, sensibilisation et formation
- Élaboration de guides d'informations pratiques sur les EEE
- Consolidation du cadre réglementaire
- Contrôle et surveillance

Les actions du plan ont été prises en compte lors du travail de rédaction de la stratégie régionale EEE.

Cliquez sur l'image pour accéder au guide.

Remerciements
Nous remercions toutes les personnes ayant accepté de contribuer à ce bilan de l'année 2022 :
Anne-Claire DE ROUCK (Cerema), Audrey FABRY (OFB), Margot DEGEZELLE (FREDON), Emmanuelle LATOUCHE (OFB), Guillaume KOTWICA (DREAL)

Crédit photo
Page de couverture : Myriophylle du Brésil ©A. Watterlot

Conception et réalisation : Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France
Création et mise en page : Marie ANGOT

Février 2023

Avec le soutien financier de

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Liberté Égalité Fraternité
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ